

Mandat pour le groupe de travail sur l'ancrage territorial du HCTS par la constitution de comités locaux du travail social et du développement social

Le [plan d'action en faveur du travail social et du développement social](#) souligne l'intérêt fort de renouveler la gouvernance territoriale du travail social, en relevant la nécessité d'une animation territoriale pour conduire une réflexion stratégique et opérationnelle autour du travail social et l'inscrire dans une transversalité intégrant l'ensemble des politiques d'action sociale et dépassant le cadre des frontières institutionnelles.

En lien avec cette gouvernance territoriale, les textes confient au Haut conseil du travail social une mission de diffusion de l'information auprès des professionnels de terrain des différentes productions en matière de travail social. L'accomplissement de cette mission suppose que le HCTS s'appuie sur des instances territorialisées.

Parmi les thématiques que cette gouvernance territoriale devra permettre de traiter, le plan cite les questions d'éthique et de déontologie mais invite les acteurs des territoires à dépasser ce sujet pour développer une vision stratégique plus générale du travail social. Pour ce faire, le document évoque la mise en place d'instances légères impliquant l'ensemble des acteurs intéressés et à l'initiative des collectivités territoriales (régions ou départements) volontaires.

En repartant de ces deux ambitions de développement d'une vision stratégique territorialisée du travail social et de diffusion de l'information, le Haut conseil du travail social a décidé d'intégrer à son programme de travail 2017 – 2019 une réflexion opérationnelle sur l'ancrage territorial du HCTS, en envisageant la constitution de "comités locaux du travail social", sans précision à ce stade sur leur dénomination définitive, ni sur les formes que ces comités pourraient prendre. Ces comités locaux s'inscriront pleinement dans l'objectif d'une gouvernance territoriale du travail social. Cet élément sera pris en compte par le groupe de travail du HCTS

L'assemblée plénière du HCTS a acté le lancement d'un groupe de travail sur le sujet dont l'animation a été confiée à sa vice-présidente, Marie-Paule Cols. Le présent document vise à préciser le mandat que se verra confier ce groupe de travail, en offrant la possibilité aux membres du HCTS de l'amender.

1. Réflexion sur le contexte et les attendus envisageables vis-à-vis des comités locaux du travail social et du développement social

Les États Généraux du travail social ont permis, au travers des cinq rapports, de mettre en évidence les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux, et de poser les principaux enjeux et défis à relever afin de redonner du sens au travail social.

Sans être exhaustif, rappelons en quelques-uns :

- Le cloisonnement et les logiques gestionnaires et en silo des dispositifs,
- la volonté de développer des politiques sociales inclusives,

- l'enjeu de simplification administrative pour retrouver du temps et des espaces pour développer les initiatives,
- le besoin de visibilité du travail social, la nécessité de soutenir le développement social,
- le besoin de capitalisation des savoirs faire, la nécessaire participation des personnes accompagnées.

Pour faire face à ces défis, la question du positionnement politique et stratégique du travail social se pose nécessairement.

Les professionnels du travail social sont au carrefour de nombreuses politiques publiques et de ce fait, interviennent sur un large champ de thématiques (l'insertion professionnelle, les politiques d'autonomie, les questions de logement, de santé, la parentalité, mais aussi le lien social dans les quartiers...).

Les institutions peuvent apporter des réponses différentes quant au positionnement et aux missions à confier aux travailleurs sociaux, en fonction de leur spécificité et leurs orientations. Mais la capacité à apporter des réponses claires suppose une coordination et une réflexion de la part des différents acteurs impliqués, sur des questions centrales, au premier rang desquelles un accord partagé sur l'intérêt de définir une vision stratégique commune à l'ensemble du secteur du travail social.

La formalisation d'une vision stratégique partagée et claire sur les attendus à l'égard des travailleurs sociaux apparaît également nécessaire pour dépasser une conception du travail social relevant d'une logique de guichet distributeur de droits, régulièrement dénoncée mais toujours tentante car plus simple à concevoir.

L'articulation de l'ensemble des champs du travail social, doit permettre de développer une action sociale cohérente pour les personnes et au sein des territoires, plus intégrée et encourageant les logiques de développement social.

Pour parvenir à cette vision stratégique partagée, l'implication des décideurs, élus et administrateurs, apparaît essentielle pour que chaque institution puisse l'intégrer dans ses orientations politiques et sa stratégie d'intervention.

En s'appuyant sur cette vision stratégique, des questions spécifiques au travail social, plus techniques mais néanmoins importantes, devront ensuite être traitées pour une mise en œuvre opérationnelle des ambitions ainsi affichées.

Ces comités locaux du travail social et du développement social auront vocation à être les interlocuteurs et le relai du HCTS dans une logique ascendante et descendante des réflexions et des informations.

La mise en place de comités départementaux du travail social pourrait à cet égard constituer un moyen de traiter les différents niveaux de questionnement (politique / stratégique et technique). La composition et les modalités de travail pourront évidemment être adaptées en fonction de la dimension traitée. Mais ces comités permettront de créer un espace intégrant ces différentes dimensions.

2. Points à examiner par le groupe de travail et méthode proposée

a. Repérer les initiatives locales déjà existantes

Le groupe de travail sera dans un premier temps chargé d'identifier, en s'appuyant notamment sur les réseaux des différents membres du HCTS, l'ensemble des initiatives déjà prises sur les territoires en matière de gouvernance du travail social. Dès à présent ont déjà été identifiés plusieurs départements ayant mis en place des comités d'éthique et de déontologie (limités à ce périmètre) ou des instances de coordination interinstitutionnelles.

Il existe par ailleurs en Bretagne un comité régional du travail social aux missions plus large.

Le groupe analysera l'ensemble des initiatives identifiées quant aux missions confiées à ces instances de gouvernance, à leur composition, à leurs modalités de fonctionnement. Des auditions ou des rencontres sur site pourraient permettre au groupe de travail d'alimenter sa réflexion.

b. Développer un argumentaire et des ambitions en faveur de la création de ces instances

Celui-ci doit permettre d'explicitier l'intérêt de développer une stratégie du travail social sur le territoire, d'en préciser les éléments, et mobiliser les élus et décideurs des différentes collectivités, institutions et associations

L'audition de certains décideurs locaux constituerait à cet égard un moyen pertinent de concevoir et d'affiner cet argumentaire en s'appuyant sur des témoignages précis.

c. Proposer des missions qui pourraient être confiées aux comités locaux

Les comités locaux devront définir leur champ d'action et de réflexion afin de donner une réalité opérationnelle à la démarche stratégique qu'ils porteront.

Pour les y aider, le groupe de travail examinera un ensemble de thématiques et/ou de missions qui pourraient leur être confié (liste non exhaustive et pouvant être amendée) :

- **Renforcer ou créer une instance consacrée aux questions de l'éthique et de la déontologie.** Cette réflexion sera conduite en lien avec la commission ad-hoc du HCTS Déjà mandatée sur cette question

Ces instances intégrées aux comités locaux auraient pour mission d'examiner les questions d'éthiques et de déontologie qui se posent aux travailleurs sociaux du territoire, notamment sur les questions ayant trait au partage d'informations. Il appartiendra aux membres de définir les modalités de saisine. Ces comités devront s'efforcer de formaliser des recommandations écrites, en s'appuyant notamment sur les travaux conduits (ou recueillis) au niveau national par la commission Éthique et déontologie du

Rappel de la mission confiée à la commission éthique et déontologie:

- Conduire la réflexion et développer la doctrine du Haut Conseil en matière d'éthique et de déontologie dans l'exercice et les pratiques professionnelles du travail social
- Développer et structurer des espaces locaux de réflexion sur ce même sujet et animer le réseau de ses correspondants,
- Développer les outils nécessaires aux professionnels du travail social pour un exercice sécurisé de leurs métiers et respectueux des personnes accompagnées.

Haut conseil du travail social, avec la possibilité de la solliciter sur les sujets sensibles et d'intérêt national.

- **Conduire une analyse partagée et actualisée sur les évolutions du travail social sur le territoire**, afin d'appréhender les transformations des métiers et les besoins en compétence afférents.
- Sur le fondement de l'analyse partagée évoquée ci-dessus, **apporter des contributions utiles à la région chargée d'élaborer le schéma régional des formations sociales**. Les comités locaux pourraient notamment apporter des éléments sur les besoins du territoire, des réflexions sur l'adéquation des formations aux besoins identifiés, dégager des priorités de formation continue des travailleurs sociaux du territoire ou initier des formations interinstitutionnelles sur des sujets intéressant les professionnels de différents employeurs du territoire.
- **Offrir un lieu d'échanges et de conception entre différents partenaires sur des projets opérationnels** impliquant directement les travailleurs sociaux, notamment, mais sans exclusivité, pour la mise en œuvre des mesures du Plan d'action en faveur du travail social et du développement social (comme par exemple la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel ou des référents de parcours articulant les professionnels relevant de différents employeurs).
- **Valoriser la recherche en travail social sur le territoire**, en lien avec l'ensemble des acteurs déjà mobilisés sur le sujet (établissements de formation en travail social, PREFAS, laboratoires de recherche...), partager les résultats de recherche dans le secteur, réfléchir ensemble à la conduite d'actions de nature à permettre que ces résultats soient pris en compte dans les pratiques concrètes des professionnels. Ils pourront également proposer des recherches sur des thématiques identifiées comme potentiellement utiles pour leurs territoires, ayant notamment trait à l'évaluation scientifique d'expérimentations dans une perspective d'essai ou à la mesure de l'impact du travail sur leur territoire.
- **Promouvoir et valoriser des expérimentations et initiatives prises dans le domaine du développement social**, pouvant aller de la sensibilisation des acteurs du territoire sur ces sujets au déploiement de projets opérationnels sur le sujet.

d. Faire des propositions sur le fonctionnement opérationnel de ces instances

S'agissant de la composition et sans préjuger des travaux, certains membres s'imposent, au premier rang desquels, de par leur rôle de chef de file de l'action sociale, les conseils départementaux. Les comités devront également intégrer des travailleurs sociaux de terrain ainsi que des représentants des personnes accompagnées et accueillies. Il semblerait également pertinent de convier outre les services de l'Etat dans le département, d'autres employeurs de travailleurs sociaux du territoire, notamment les autres collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale, des CCAS et CIAS du département ainsi que des employeurs associatifs et privés. Compte tenu des compétences de la Région en matière de formation en travail social, elle apparaît également comme un acteur incontournable. S'agissant des services de l'Etat, une réflexion sera par ailleurs nécessaire sur une association des pôles « formation – certification » des DRJSCS, capables d'apporter des informations stratégiques sur les questions de formation mais également d'emploi sur un territoire. En fonction des thématiques à traiter, ces comités pourraient également associer des représentants des établissements de formation en travail social, des OPCA intervenant sur le secteur et l'ensemble des acteurs du territoire que le Département estimera pertinent.

e. Établir un "référentiel" des comités locaux

A l'issue des travaux, le groupe de travail aura pour tâche de regrouper l'ensemble de ses propositions et préconisations dans un document qui pourrait préfigurer une forme de « référentiel », éventuellement accompagné d'un guide à l'attention des futurs comités.

Une approche trop directive apparaît par contre dès à présent exclue, l'initiative primordiale des acteurs du territoire supposant nécessairement une marge de manœuvre.

3. Composition et calendrier prévisionnel du groupe

Le groupe de travail sera composé de membres du HCTS, avec une représentation équilibrée par collège. Tout en conservant un nombre de participants opérationnels pour conduire des travaux (une vingtaine de personnes), le groupe de travail pourra dans un second temps s'adjoindre les compétences extérieures au HCTS, représentants des différentes instances susceptibles de se retrouver dans les comités locaux : représentants des conseils départementaux et des conseils régionaux, CCAS, personnes accompagnées, professionnels de terrain, services de l'Etat sur les territoires...

Son animatrice recevra par ailleurs l'appui de cadres de la DGCS qui participeront aux travaux.

Le second semestre 2017 devra permettre au groupe de travail d'identifier les pratiques inspirantes intéressantes, de définir un programme d'auditions de personnalités susceptibles de contribuer à la définition des missions du comité et de procéder à ces auditions, le cas échéant en organisant des déplacements de terrain pour rencontrer l'ensemble des acteurs de certains territoires.

Le premier semestre 2018 permettra de produire le « référentiel » attendu, ainsi que des suggestions d'actions et différents documents destinés à valoriser la démarche auprès des acteurs des territoires.